



Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Numérique

Extrait du procès-verbal des  
délibérations

Délibération n°2017-019

Réunion du 28 avril 2017

objet : Compte de gestion du comptable 2016 – Budget Annexe 2 G

Le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par Monsieur le Payeur Départemental de l'Eure pour le Budget Annexe 2 G, présente les résultats de clôture récapitulés comme suit :

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice 2015 en euro		Opérations de l'exercice 2016 en euro		Résultat global d'exécution à la clôture de l'exercice 2016 en euro	
	Déficit	Excédents	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédents
Fonctionnement	- €	32 999,83 €	1 035 940,01 €	1 193 899,61 €	- €	157 959,60 €
Investissement	614 753,23 €	- €	12 214 701,51 €	11 645 041,08 €	1 184 413,66 €	- €

**Syndicat mixte ouvert Eure Numérique**

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : [contact@eurenumerique.fr](mailto:contact@eurenumerique.fr)

Suivant le décret n° 2003-187 du 05 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux, le compte de gestion 2016 remis a été certifié exact dans ses résultats par Monsieur l'Administrateur général des finances publiques de l'Eure.

Les résultats comptables à la clôture de l'exercice 2016 sont conformes à la comptabilité administrative et s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 157 959.60€
- Section d'investissement : déficit de 1 184 413.66€

Je vous remercie de bien vouloir statuer sur le compte de gestion 2016 du comptable pour le Budget Annexe 2G.

**Délibération n°2017-019**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Numérique**

Réunion du 28 avril 2017

objet : Compte de gestion du comptable 2016  
– Budget annexe 2G

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

**Vu** le décret 2003-187 du 05 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,

**CONSTATE**

à

**des membres présents ou représentés**

- la concordance entre le compte administratif de l'exercice 2016 de l'ordonnateur et le compte de gestion dressé par le comptable pour le Budget Annexe 2 G du SMO Eure Numérique.

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 26
- Collège Conseil Départemental : 15
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 28 avril 2017

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Hervé Maurey**

